

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 11

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

**BATIMENT PUBLIC
COMMUNAL**

Sous-domaine :

**Extension Centre
Médical**

OBJET :

**Proposition
d'honoraires
-
Etudes thermiques
réglementaires**

N° 12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY
SEANCE DU 27 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, et le 27 Février à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 20 Février 2023

Présents : Alain MARTY, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Emmanuel COULONVAL, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC.

Absents excusés : Raymond BENOIT, Vanessa SALANDINI, Christophe FOURES et Emilie BELUCHE.

Mr Jean MAURY a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du projet de réalisation de l'extension du centre médical et paramédical établi par M. PAULY, architecte à Narbonne, ce dernier préconise la réalisation des études thermiques réglementaires.

Il dépose sur le bureau de l'Assemblée les propositions suivantes établies par le bureau d'études BET LAUMONT Ingénierie :

- **Concernant l'extension du centre médical :**

1. Attestations de prise en compte de la réglementation RT2012 à fournir avec le dossier de permis de construire,
2. Le calcul réglementaire du Bbio,
3. Le calcul RT2012 complet (Bbio, Cep et Tic) ainsi que du fichier xml nécessaire au diagnostiqueur pour établir l'attestation de fin de chantier.

Le montant de cette proposition s'élève à **500 € HT**, soit **600 € TTC**. (délai de 2 semaines)

- **Concernant la construction d'un logement attenant** : 2 missions

1. **Mission 1** : Indicateurs et performances énergétiques

Calcul des indicateurs énergétiques demandé dans le dossier de dépôt de permis de construire (indicateurs Bbio, Cep, Cep nr, DH.

Attestations de prise en compte de la réglementation RT2012 à fournir avec le dossier de permis de construire,

Le montant de cette proposition s'élève à **500 € HT**, soit **600 € TTC**. (délai de 2 semaines)

2. **Mission 2** : Indicateurs et performances énergétiques

Cette mission comprend le calcul des indicateurs environnementaux, avec le bilan Carbone de la construction du bâti. La production de ce document sera exigé à l'achèvement des travaux.

Le montant de cette proposition s'élève à **400 € HT**, soit **480 € TTC**. (délai de 2 semaines)

Le Conseil Municipal OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** à l'unanimité les devis présentés,
- **MANDATE** le Maire pour la signature des présentes propositions d'honoraires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20230227-20230227DEL12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2023